



Participation & Intéressement exercice 2024

Roissy, 25 mars 2025



Grâce aux accords signés par l'UNSA Aérien le 28 juin 2024, vous percevrez une participation et un intéressement en mai 2025. Ces accords sont signés pour un an et devront être renégociés cette année.

Les montants globaux :

- **Participation : 43 M€**
 - **Intéressement (après déduction) : 20,8 M€**
 - **Total : 64,4 M€**
- 👉 **Versement ou placement prévu le 5 mai 2025**
- 📅 **Choix à effectuer entre le 2 et le 24 avril 2025**

💡 Vous aurez le choix :

1. Placer la somme sur un plan d'épargne (blocage 5 ans – exonération d'impôt)
2. Percevoir la somme directement (imposable)

⚠️ Sans réponse, les sommes seront automatiquement placées chez Natixis

Montant net estimé (Participation + Intéressement)

Salaires brut annuel	Montant net
27 000 €	783 €
30 000 €	853 €
40 000 €	1 056 €
50 000 €	1 257 €
60 000 €	1 458 €
70 000 €	1 659 €
80 000 €	1 859 €
100 000 €	2 261 €

📅 Condition pour bénéficier de l'intéressement : avoir au moins 3 mois d'ancienneté.

✈️ **UNSA Aérien – Notre boussole c'est votre pouvoir d'achat !**

Vos élus et représentants UNSa-Aérien AF SOL

Rejoignez-nous !

